



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-138**

**Séance publique du**

**24 juillet 2020**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1176628-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CULTURE PROVENÇALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
RELEVANT DE LA DELEGATION DES AFFAIRES PROVENÇALES**

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction de la Culture

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUILLET 2020

Nomenclature : 7.5  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : CULTURE PROVENÇALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DELEGATION DES AFFAIRES PROVENÇALES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Afin de permettre le bon déroulement des manifestations et initiatives culturelles proposées par les différentes associations œuvrant pour la culture provençale, la Ville attribue des subventions destinées à soutenir leurs activités.

Ces actions d'animation, de diffusion et de formation conduites en collaboration avec la Ville, contribuent à la sensibilisation du public, à la richesse de la culture provençale et participent à une dynamique de terrain indispensable à la vitalité du paysage culturel aixois.

Je vous propose d'allouer aujourd'hui les concours financiers, au titre de l'exercice 2020, tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

N° TIERS	ASSOCIATION (33 – 6574 – 923 /1009)	TYPE	C°	AV	MONTANTS ATTRIBUES		SOLDE EXERCICE 2020
					Obtenu 2019	Versé 2020	2020
14883	EFFORT ARTISTIQUE	F	-		10 000	0	10 000
77695	EXCALISSON	F	-		1 550	0	1 500
62850	OUSTAU DE PROUVENCO	F	CPO 2019-31	AV2	26 000	7 800	17 200
9371	LI VENTURIE	F	CPO 2019-31		35 000	10 500	24 500
<b>TOTAL</b>							<b>53 200</b>

Par ailleurs, je vous propose d'adopter un avenant n°2 à la convention n°2019-31 du 1<sup>er</sup> février 2019 liant la Ville et l'association « Oustau de Provenço », dont l'objet est l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire de **2 000 € (deux mille euros)** portant ainsi le montant de la convention initiale de 23 000 € à 25 000 €.

Il est rappelé que pour les deux associations conventionnées (Li Venturié et Oustau de Prouvenço), il sera appliqué les modalités de versements de subvention telles que définies dans leur convention initiale.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** aux associations culturelles provençales des versements ou acomptes de subventions de fonctionnement et exceptionnelle pour un montant total de **53 200 €**
- **DIRE** que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville 33 – 6574 – 923 /1009 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs établit entre la Ville et l'association « Oustau de Provenço » n° 2019-31 du 1er février 2019.
- **AUTORISER** Le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tout document afférent.

DL.2020-138 - CULTURE PROVENÇALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DELEGATION DES AFFAIRES PROVENÇALES-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00